



# Leviers d'optimisation du service déchets de la CCEG

*Contribution au débat*

Conseil de Développement Erdre et Gesvres  
*Jun 2010*

## Rappel du contexte

En 2009, la CCEG a saisi notre Conseil de développement sur les grands principes de la future politique déchets et nous avons remis notre avis en janvier 2010.

Le 10 juin 2010, le groupe Politique Déchets du Conseil de Développement a été invité à la réunion de présentation sur les leviers d'optimisation.

Suite à cette présentation, ce groupe de travail a proposé à notre conseil d'administration d'émettre une note de synthèse sur les leviers d'optimisation. Celle-ci présente notre vision en vu du débat du conseil communautaire du 30 juin.

## Contribution

La décision portant sur les leviers d'optimisation de la politique des déchets engage le territoire pour une période d'une vingtaine d'années et se doit d'interpeler les habitants. Aussi elle doit s'inscrire dans une vision intégrée et globale du territoire, cohérente avec les futures orientations de gestion des déchets.

Nous préconisons des engagements ambitieux et déterminés, incitant les habitants à se monter responsables de leurs émissions, réduisant par le recyclage la masse et le volume des déchets, recherchant des gains sur les coûts de collecte. Au sein de l'enjeu des rapports entre comportement individuel et responsabilité collective, nous suggérons dans un premier temps quatre orientations :

- Une collecte en C 0,5 (passage tous les 15 jours) avec des aménagements C 1 (passage hebdomadaire) lors des périodes de fête et en été. Cette disposition est pratiquée dans certaines communes du sud Loire, sous réserve d'une dérogation de la préfecture, alors que la COMPA l'expérimente sans dérogation.
- L'amplification de la pratique du compostage avec la mise en avant de moyens d'accompagnement et d'encouragement ; par exemple la promotion des initiatives collectives pouvant émerger de certains groupes de citoyens.
- Une collecte en porte à porte de matériaux triés par sacs ou bacs complémentaires.
- La redevance incitative, expérimentée au plus vite, dans une présentation volontariste mais aussi pédagogique, afin de la généraliser de façon juste et efficace.

Après étude de l'ensemble des documents le Conseil de Développement préconise le scénario 3 des déchèteries.

Il nous semble urgent de renforcer rapidement les axes précités pour en mesurer les effets avant d'élaborer les nouveaux cahiers des charges en vue de la négociation prévue pour 2012. Nous pensons qu'il est temps de tenter des expériences plus engagées et d'en mesurer les conséquences, dont certaines peut-être sur des niches de création d'emploi.

## Le Conseil de développement Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le Conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

## Conseil de développement Erdre & Gesvres

Parc d'Activités La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES  
Tél : 02.28.02. 01.45 - Fax : 02.28.02.22.47  
[conseil.developpement@cceg.fr](mailto:conseil.developpement@cceg.fr)